

Concours et examens



Filière culturelle

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
SESSION 2016**

Le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest, dans trois spécialités :

- Musée,
- Bibliothèque,
- Archives.

I. Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

A - Calendrier

Période d'inscription	6 octobre au 5 novembre 2015
Période de retrait des dossiers	6 octobre au 28 octobre 2015
Date limite de retour des dossiers	5 novembre 2015
Epreuves écrites d'admissibilité	24 mai 2016
Réunion de jury d'admissibilité	8 septembre 2016
Epreuve écrite facultative de langue (épreuve d'admission)	29 septembre 2016
Epreuves orales d'admission (y compris épreuve orale facultative d'informatique)	3 au 6 octobre 2016
Réunion de jury d'admission	20 octobre 2016

B - Inscriptions

1060 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 6 octobre et le 5 novembre 2015.

- 1058 par internet (99.81 %)
- 2 dossiers papier ont été demandés par courrier ou à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Sur ces 1060 préinscrits, seuls 726 candidats ont retourné leur dossier d'inscription. 8 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir la condition de diplôme et 9 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 709 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités, pour 31 postes au total :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Musées	203	31	0	234
Bibliothèques	259	113	17	389
Archives	71	15	0	86
TOTAL	533	159	17	709

Parmi ces 709 candidats admis à concourir, 60 ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour des épreuves.

En effet, compte tenu notamment des conditions d'accès au concours EXTERNE, un très grand nombre de candidats a dû saisir la commission d'équivalence du CNFPT. Ainsi, 38 candidats ont déclaré avoir déposé une demande d'équivalence de diplôme parallèlement à leur inscription au concours et 67 candidats ont été redirigés vers la commission d'équivalence par nos services, après examen de leur dossier d'inscription.

Au final, 6 demandes d'équivalence ont fait l'objet d'une décision défavorable. Il est à noter que sur les 38 candidats qui ont saisi spontanément la commission d'équivalence, seulement 11 d'entre eux étaient présents aux épreuves.

Parmi les 60 candidats admis sous réserve, seuls 5 candidats se sont présentés le jour des épreuves, après avoir complété leur dossier. Très peu ont finalement matérialisé leur demande auprès de la commission comme annoncé sur leur dossier d'inscription.

Toujours pour le concours externe, 8 candidats « père ou mère de 3 enfants », ont bénéficié d'une dispense de diplôme.

Choix d'une épreuve facultative :

Les candidats aux trois voies de concours peuvent demander, au moment de l'inscription, à subir en cas d'admissibilité l'une des deux épreuves facultatives suivantes :

- **Epreuve écrite de langue**

Durée : 2 heures ; coefficient 1

- Soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction, sans dictionnaire d'un texte dans une des langues étrangères suivantes :
Allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec.
- soit une épreuve écrite de langue portant sur la traduction avec dictionnaire d'un texte dans une des langues anciennes suivantes :
Latin ou grec.

OU

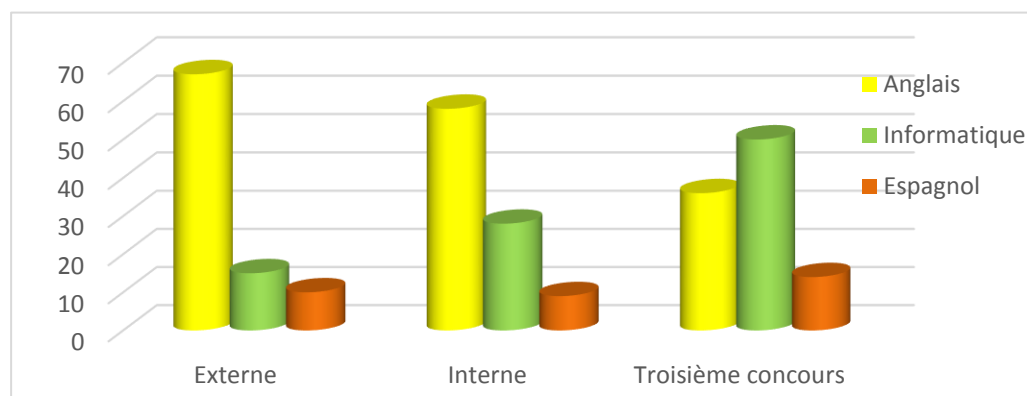
- **Epreuve orale d'informatique portant sur les multimédias**

Durée : 20 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1

Seuls les points excédant la note de 10 sur 20 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

Il est à noter que 77,30 % des admis à concourir de la voie externe ont choisi une épreuve facultative, 71,70 % en interne et 82,35 % en 3^{ème} concours.

Le choix des candidats pour l'épreuve facultative se porte ainsi majoritairement sur l'anglais, puis l'informatique et l'espagnol en 3^{ème} choix (excepté en troisième concours où l'informatique dépasse l'anglais).



C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 31, répartis de la manière suivante, selon les voies de concours et spécialités suivantes :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Musées	5	2	0	7
Bibliothèques	10	6	4	20
Archives	3	1	0	4
TOTAL	18	9	4	31

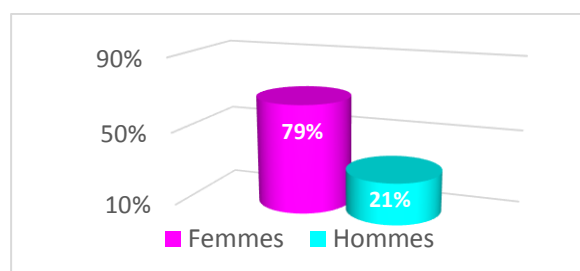
II – Candidats

A - Origine géographique

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 62 départements différents situés comme suit :

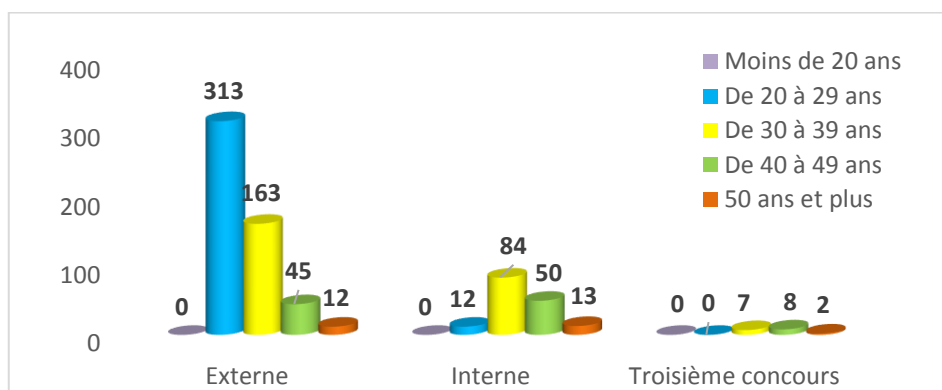
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Pourcentage
Bretagne	257	619 Soit 87.31 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	209	
Normandie	153	
Hors Grand Ouest (dont 3 dans les DOM TOM)	90	90 Soit 12.69 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B – Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (79 %).

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 31 ans.

III – Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 mai 2016, sur la journée entière pour les internes et troisième concours (2 épreuves) et uniquement l'après-midi pour les candidats externes (une seule épreuve), au Parc des expositions de Bruz (35) ainsi qu'au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35) pour le candidat bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre de sa reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 709 candidats admis à concourir, 368 étaient présents aux épreuves écrites soit un taux d'absentéisme de **48.09 %**.

Pour information, 1155 candidats avaient été convoqués à la session 2013 de ce concours, 716 étaient présents (soit 38.01 % d'absentéisme).

	EXTERNE		INTERNE			3 ^{ème} CONCOURS			TOTAL	
	Candidats convoqués	Candidats présents	Candidats convoqués	Candidats présents		Candidats convoqués	Candidats présents		Candidats convoqués	Candidats présents
				Quest	Note		Quest	Note		
Bibliothèques	259	132	113	55	55	17	11	11	389	198
Musées	203	109	31	15	15	-	-	-	234	124
Archives	71	38	15	9	9	-	-	-	86	47
TOTAL	533	279	159	79	79	17	11	11	709	369
Taux d'absentéisme	47.65%		50.31%			35.29%			47.96%	

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent aucune indication de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total, 18 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité a entraîné l'élimination du candidat.

Les candidats au concours interne et troisième concours ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d'une note.

Les candidats au concours externe ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d'une note.

1 - Epreuve de questionnaire (Concours interne et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription. *Durée : 3 heures, coefficient : 2*

Dans chacune des spécialités, le sujet comportait 4 questions (1 question sur 8 points et 3 questions sur 4 points).

- Spécialité musée

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Les correcteurs ont jugé que les questions étaient pertinentes, sans difficulté particulière et bien adaptées au niveau du concours. Ils ont constaté trop souvent un manque de construction dans les réponses apportées par les candidats et leur conseillent ainsi de veiller à la précision du vocabulaire technique.

- Spécialité bibliothèque

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Les questions, d'actualité, étaient intéressantes et à la portée des candidats, avec beaucoup d'éléments dans la presse professionnelle.

Le niveau des candidats : Dans l'ensemble, les réponses des candidats démontraient des connaissances professionnelles de base et de la pratique (idées d'actions, d'animation...). Les correcteurs ont constaté cependant une absence d'analyse, de recul et de positionnement en tant que futur fonctionnaire de catégorie B. Ils conseillent donc aux candidats de mieux cerner ce positionnement au sein du cadre d'emplois, afin de pouvoir répondre avec plus de précisions aux questions posées

- Spécialité archives

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : **Question 1 :** Sujet d'actualité intéressant / **Questions 2 :** Malgré un sujet classique, il y a eu beaucoup de confusions entre tableaux de gestion et bordereaux de versement. / **Question 3 :** Sujet classique également qui a entraîné de longs développements. / **Question 4 :** Il n'y a pas de question posée aux candidats, ce qui a pu rendre parfois la correction difficile (pas de pénalisation au vu de certaines réponses car l'énoncé du sujet pouvait laisser penser qu'on attendait seulement une liste des dérogations possibles...)

Le niveau des candidats : Les correcteurs ont relevé un manque de précisions chronologiques et conseillent aux candidats de développer davantage leurs réponses.

Résultats de l'épreuve de questionnaire par voie de concours et par spécialité :

Concours interne

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	55	9,58	15,00	3,00	2
Musée	15	10,77	17,00	5,00	-
Archives	9	9,75	14,25	5,75	-

3^{ème} concours

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	11	11,82	17,00	9,50	-

- 37 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20 soit 41.57 % des candidats présents.
- 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2.24 % des copies.

2 - Epreuve de note (concours externe, interne et 3^{ème} concours)

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription. *Durée : 3 heures ; coefficient 3*

Le sujet de cette épreuve était, dans chacune des spécialités, commun aux trois voies de concours.

- Spécialité musée

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Le sujet, intéressant et d'actualité, ne présentait pas de difficulté particulière et était bien adapté au niveau du concours. Le dossier était complet et bien conçu, avec une diversité des documents intéressante (cette variété des documents et de leurs niveaux de difficulté a en effet permis d'évaluer le niveau de compréhension des candidats et de les départager).

Remarque : Présence d'un document un peu ancien sur l'analyse des publics (CREDOC 2006)

Le niveau des candidats :

- **Pour l'externe :** les devoirs étaient globalement homogènes. De nombreuses copies courtes révèlent toutefois des difficultés à dégager les idées importantes et à les restituer dans leur globalité. Les copies manquent également trop souvent d'exemples dans l'argumentation.
- **Pour l'interne :** les copies semblaient meilleures. Les correcteurs pointent toutefois les trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe pour de futurs fonctionnaires de catégorie B amenés à rédiger. Ils leur conseillent ainsi de travailler la méthodologie de la note dont la gestion du temps permettant ainsi une relecture indispensable et nécessaire de leur copie. Des phases courtes sont à privilégier

- Spécialité bibliothèque

Observations générales des correcteurs :

Le sujet : Le sujet, intéressant et d'actualité, était d'une difficulté moyenne. Certains correcteurs l'ont même trouvé un peu facile, avec un plan évident qui a eu comme conséquence d'avoir des copies assez homogènes. Le dossier était toutefois assez dense avec des articles provenant essentiellement de revues professionnelles. Certains correcteurs ont aussi regretté l'ancienneté de certains documents sans que cela ne nuise à la cohésion de la note.

Le niveau des candidats :

- **Pour l'externe :** les candidats ont globalement bien compris le sujet, mais ils ont de nettes difficultés à le problématiser. Les correcteurs relèvent un manque de méthodologie et un style rédactionnel insuffisant. De nombreux candidats n'ont fait que paraphraser les documents ou sont restés très vague et confus au niveau de leur développement. Le dossier est souvent mal utilisé par les candidats, par manque d'analyse des idées.

- **Pour l'interne et le 3^{ème} concours :** les candidats ont dans l'ensemble bien compris le sujet et maîtrisent l'exercice de note. Toutefois, les correcteurs pointent un défaut de problématisation et un manque de logique dans le raisonnement. Ils constatent également un niveau d'expression globalement faible de certaines copies.

- Spécialité archives

Observations générales des correcteurs :

Pas d'observation de la part des correcteurs

Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité :

Concours externe

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	132	9,94	16	4	3
Musée	109	10,29	18	3	2
Archives	38	9,76	14,5	7	-

- En externe, il y a une unique épreuve de note.
- 125 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 44.8 % des candidats présents.
- 5 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1.79 % des copies.

Concours interne

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	55	9,24	18	0	6
Musée	15	12,90	17	8	-
Archives	9	8,61	13,5	5,5	-

- 33 candidats ont obtenu une moyenne inférieure à 10 / 20, soit près de 41.77 % des candidats présents.
- 6 candidats ont obtenu une note éliminatoire à une de ces épreuves, soit 7.59 % des copies.

3^{ème} concours

Spécialité	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Bibliothèque	11	10,77	17,50	6,00	-

- 4 candidats ont obtenu une moyenne inférieure à 10 / 20, soit près de 36.36 % des candidats présents.
- Aucune note éliminatoire à cette épreuve.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

1 copie a ainsi été soumise au jury :

- Concours interne : épreuve de note dans la spécialité bibliothèque le candidat a mentionné au niveau de la présentation de l'entête de la note : « Commune CAEN », « A l'attention de Mr Bertrand Calenge, responsable de l'évaluation prospective BM de Lyon » (cf. document n° 2 du dossier) et « Document 6 ».

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury au candidat, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Bibliothèque	12.50	26	11.70	16	10.00	7
Musée	13.50	15	13.60	6	-	-
Archives	11.50	8	11.70	3	-	-
TOTAL	-	49	-	25	-	7

Soit 81 candidats admissibles.

IV – Epreuve(s) d'admission

A - Déroulement

Les épreuves orales d'admission (épreuve d'entretien avec le jury et épreuve orale facultative d'informatique portant sur les multimédias pour les candidats qui en ont fait le choix lors de leur inscription) se sont déroulées au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine du 3 au 6 octobre 2016 pour l'ensemble des candidats admissibles.

L'épreuve écrite facultative de langue s'est déroulée au campus scientifique de Beaulieu à Rennes, le jeudi 29 septembre 2016 pour les candidats qui en ont fait le choix lors de l'inscription.

1- Épreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i></p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i></p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).</i></p>

Sur les 81 convoqués, 80 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,23 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Bibliothèque	26	26	16	16	7	7
Musée	15	14	6	6	-	-
Archives	8	8	3	3	-	-
TOTAL	49	48	25	25	7	7
Taux d'absentéisme	2,08%		0%		0%	
	1,23%					

2- Epreuve facultative

Sur les 81 candidats admissibles, 63 ont choisi une épreuve facultative (77,78 %).

Parmi ces 63 candidats, 47 ont choisi l'épreuve facultative de langue (74,60 %) et 16 candidats ont choisi de présenter l'épreuve d'informatique (25,40 %).

46 candidats sur les 47 candidats convoqués se sont présentés à cette épreuve écrite facultative de langue (2,13 % d'absentéisme) et sur les 16 candidats convoqués à l'épreuve d'informatique, 2 ne se sont pas présentés à cette dernière (12,5 % d'absentéisme).

Ces épreuves étant facultatives pour les trois voies du concours, seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés à l'admission.

Les candidats ont obtenu de meilleurs résultats en informatique (moyenne de l'épreuve : 11,75/20) qu'en langue (moyenne de l'épreuve : 9,62/20).

B - Résultats des épreuves d'admission

Les résultats de ces épreuves d'admission sont les suivants, par voie de concours et par spécialité :

Concours externe

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	26	11.34	5	18	16	9.62	6	13.50	4	10	8	12
Archives	8	15.06	11	18.50	4	9.75	7.5	11.50	2	18.50	18	19
Musée	14	11.35	3	20	10	9.65	6	15.50	-	-	-	-

Concours interne

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	16	10.40	5	14	9	10.94	6	15.5	3	12	7	18
Archives	3	14.50	8	18.50	-	-	-	-	1	6	6	-
Musée	6	14.41	10	19	4	6.87	6	8	6	11	8	14

3ème concours

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				Epreuve écrite de langue vivante (facultative)				Epreuve orale d'informatique (facultative)			
	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute	Nbre de candidats présents	Moyenne générale	Note plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	7	12.5	5.5	18	3	11	7	17	2	11	-	11

C – Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	13.75	10	13.38	6	12.88	4
Musée	15.25	5	15.38	2	-	-
Archives	15.00	3	15.06	1	-	-
TOTAL	-	18	-	9	-	4

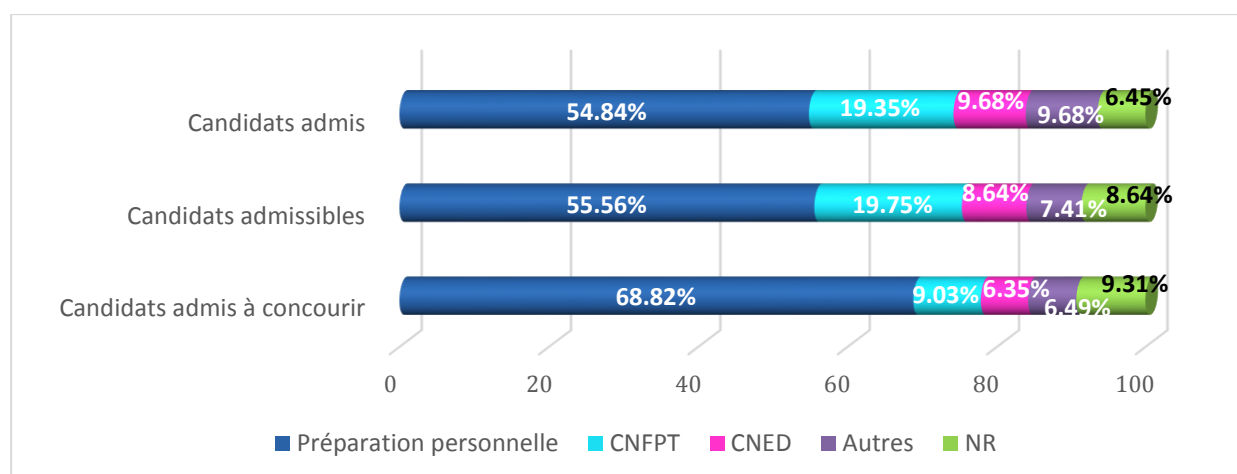
Soit 31 candidats admis

Aucune bascule de poste n'a été effectuée.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation au concours, parmi les 31 candidats admis:

- 17 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 55 %
- 6 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT : 19 %
- 6 ont déclaré avoir suivi une préparation aux épreuves par un autre organisme (IPAG, CNED, ...) : 20 %
- 2 n'ont pas renseigné le type de préparation suivi: 6%



Les 31 candidats admis au concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2016, ont déclaré détenir les niveaux de diplômes suivants :

- 15 candidats soit 48.39 % de niveau 1 (bac+ 5)
- 8 candidats soit 25.81 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4)
- 5 candidats soit 16.13 % de niveau 3 (bac + 2)
- 1 candidat soit 3.23 % de niveau 4 (bac)
- 1 candidat n'a renseigné aucun diplôme soit 3.23 %
- 1 candidat s'est présenté au titre des pères et mères de 3 enfants soit 3.23 %

V - Analyse et conclusion

Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe pose une première difficulté pour les candidats externes au moment de l'inscription. En effet, au vu de la condition de diplôme requise (un **diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III**, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié, et correspondant à l'une des spécialités du concours) beaucoup doivent passer par une demande d'équivalence de diplôme ou d'expérience, auprès des services organisateurs du concours ou du CNFPT.

Il n'a donc pas été aisé pour les candidats de savoir si leur parcours scolaire leur permettait de remplir ces conditions. De nombreuses sollicitations ont été adressées au centre de gestion organisateur, et beaucoup ont été invités à faire une demande d'équivalence de diplôme ou d'expérience auprès du CNFPT.

Concernant la phase d'admissibilité, les correcteurs et les membres du jury remarquent une certaine différence entre les candidats en interne et ceux des deux autres voies de concours : les candidats internes semblent avoir une meilleure maîtrise de la méthodologie (pour la rédaction d'une note). En revanche, les problèmes de relecture et d'orthographe sont pointés par les correcteurs et récurrents sur l'ensemble des épreuves, quel qu'en soit leurs natures.

A l'admission, le jury a constaté que les candidats se sont bien préparés à l'épreuve d'entretien. Ceux-ci ont lu le cadrage de l'épreuve et respecté les attendus.

L'épreuve facultative a en revanche peu servi aux candidats pour engranger quelques points supplémentaires, principalement en langue où les résultats sont faibles. Le niveau attendu par les correcteurs n'était pas au rendez-vous. L'épreuve orale d'informatique a quant à elle, eu de meilleurs résultats.

La liste d'aptitude prend effet au 1er novembre 2016, et compte donc 31 lauréats.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 5 décembre 2017